



## INFORMATIONS RELATIVES AU BON DEROULEMENT DU PELERINAGE

### L'agence de Voyage

Vous devez acheter votre voyage auprès d'un opérateur immatriculé au registre des opérateurs de voyages et de séjours géré par Atout France (depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2010) ou titulaires d'une autorisation préfectorale délivrée avant le 24 juillet 2009 comme l'exige la loi en France.

L'agence doit être approuvée par le ministère du Hadj:

Voir liste sur:

<http://www.hajinformation.com>

Garanties financières : Vérifiez que votre agence est bien affiliée au S.N.A.V. (Syndicat National des Agents de Voyages) et/ou à l'APS (Association Professionnelle de Solidarité) et/ou IATA (International Air Transport Association)

### "les pièges à Eviter"

- Argent remis en liquide à un intermédiaire sans aucun reçu
- Achat du voyage sans aucun contrat de vente
- Sur place, pas d'aide médicale ou religieuse.

**Si vous achetez votre voyage auprès d'un organisme non titulaire d'une immatriculation ou d'une autorisation préfectorale, vous ne bénéficierez pas des garanties prévues par le code du tourisme.**

### Le Guide

Le guide doit avoir un statut juridique:

- Il doit être agréé titulaire d'une licence /ou
- Employé par une agence approuvée par le ministère du Hadj
- Il doit justifier une formation ou une expérience en domaine du Hadj.

Il doit S'abstenir de conclure des accords ou des contrats avec des pèlerins avant d'avoir obtenu l'approbation du ministère du Hadj eu égard au nombre assigné de pèlerins.



### Exiger Un Contrat

Exiger un contrat individuel à votre Guide, sinon adresser vous directement à l'agence.

**En cas d'absence de contrat, vous pouvez nous contacter ([contact@asidcom.org](mailto:contact@asidcom.org)).**

Avant de signer, prenez connaissance du contenu des prestations:

- Nom de l'agence
- Nom du Guide et son statut
- Un numéro d'immatriculation ou d'autorisation
- Les vols (transport)
- Condition d'hébergement
- Les services généraux
- Le prix de chaque service doit être mentionné
- Ne commencer à payer qu'après la signature

Garder bien toutes les traces des échanges:

- reçu de votre paiement
- Un reçu contre les papiers fournis

### Visa Gratuit

Les visas octroyés pour le Hadj, qui sont **gratuits**, sont délivrés chaque année à partir de la mi-Shawwal jusqu'au 25 Dhual-Qa'dah.

Les démarches pour obtenir votre visa doivent être accomplies par une agence approuvée qui effectuera la demande en votre nom.

**Le Guide ou l'agence doivent savoir à l'avance le nombre des pèlerins qu'il peuvent prendre.**

Ce visa permet seulement d'aller dans les Lieux Saints et le périmètre sacré. Il est valable un mois.